



DÉLIBÉRATION N°2021-12-17-13
du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance extraordinaire du 17 décembre 2021 par voie électronique

POINT UNIQUE - APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles R 719-68 et R719-73 ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- VU** les statuts de l'université de Nantes ;
- VU** la délibération n°2020-12-18-02 du conseil d'administration réuni le 18 décembre 2020 portant approbation du budget initial 2021 ;
- VU** la délibération n°2021-07-07-01 du conseil d'administration réuni le 2 juillet 2021 portant approbation du budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice :	34
Nombre de votants :	25
Voix pour :	20
Voix contre :	3
Abstentions :	2

APPROUVE le budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2021.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 3 266,6 ETPT sous plafond et 653,2 ETPT hors plafond soit un total de 3919,8 ETPT
- 348 253 560€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 274 217 196€ personnel
 - 52 755 623€ fonctionnement
 - 21 280 741€ investissement
- 348 403 360€ de crédits de paiement, dont :
 - 274 217 196€ personnel
 - 52 218 912€ fonctionnement
 - 21 967 252€ investissement
- 347 697 356€ de prévisions de recettes
- -706 004€ de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- -1 034 062€ de variation de trésorerie
- + 288 435€ de résultat patrimonial
- + 5 770 206€ de capacité d'autofinancement
- -3 934 418€ de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

À Nantes, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université de Nantes

Carine BERNAULT
Pour la Présidente de l'Université de Nantes
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président
DOMINIQUE AVERTY

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **21 DEC. 2021**

Affiché le : **21 DEC. 2021**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		1 480,3	
		CDI		14,8	
	Non permanents	CDD	421,5	232,8	654,3
		S/total EC	1 908,5	240,9	2 149,4
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)				-	
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs)	Permanents	Titulaires		1 048,7	
		CDI		133,9	
	Non permanents	CDD	242,1	345,7	587,8
		S/total Biatss	1 358,1	412,3	1 770,4
Totaux		3 266,6 (1)	653,2	3 919,8	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		3 347,0 (3)		Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			
	Montants Compte financier 2020	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	Montants budget rectificatif n°2
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	14 564 433	-	706 004
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			-
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			-
<i>dont solde budgétaire FU</i>			-
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			-
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	11 409	- 6 000	7 520
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	594 759	258 657	717 137
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	3 845 514	21 416 905	26 026 504
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	19 016 115		27 457 165
Variation de trésorerie (I)	-		-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>			-
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>			4 262 751
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	19 016 115		27 457 165

Financements (couverture des besoins)			
Montants Compte financier 2020	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	Montants budget rectificatif n°2	
-	15 388 291	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
		-	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
		-	<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
		-	<i>dont solde budgétaire FU</i>
		-	<i>dont solde budgétaire BAI</i>
		-	<i>dont solde budgétaire SIE</i>
938	9 254	10 536	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 138 187	258 657	751 406	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
7 694 026	11 537 207	25 661 162	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
8 833 151		26 423 104	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
10 182 963		1 034 062	Variation de trésorerie (II)
<i>7 071 739</i>	<i>- 14 313 934</i>	<i>5 296 813</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>
<i>3 111 224</i>			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>
19 016 114		27 457 166	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)
** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)
*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2020	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	Montants budget rectificatif n°2	PRODUITS	Montants Compte financier 2020	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	Montants budget rectificatif n°2
Personnel	264 156 158	2 398 202	271 944 012	Subventions de l'Etat	267 668 145	2 678 100	259 609 274
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	75 634 106	- 1 101 878	75 756 453	Fiscalité affectée	2 393 406		2 300 000
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	85 258 619	- 5 146 484	82 535 611	Autres subventions	23 393 324	- 4 427 308	38 259 872
				Autres produits	56 112 393	2 551 187	54 598 912
TOTAL DES CHARGES (1)	349 414 777	- 2 748 282	354 479 623	TOTAL DES PRODUITS (2)	349 567 268	801 979	354 768 058
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	152 491	3 550 261	288 435	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	349 567 268	496 153	354 768 058	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	349 567 268	801 979	354 768 058

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -2273184

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Compte financier 2020	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	Montants budget rectificatif n°2
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	152 491	3 550 261	288 435
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	32 721 042	836 215	27 088 028
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 278 488		-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	23 649		-
- produits de cession d'éléments d'actifs	7 823		-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	21 606 257	2 279 978	21 606 257
= CAF ou IAF*	7 004 614	2 106 498	5 770 206

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits consta

EMPLOIS	Montants Compte financier 2020	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	Montants budget rectificatif n°2	RESSOURCES	Montants Compte financier 2020	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	Montants budget rectificatif n°2
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	7 004 614	2 106 498	5 770 206
Investissements	16 659 296	- 8 773 810	21 967 252	Financement de l'actif par l'État	2 693 944	- 5 963 236	4 614 478
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 241 934	- 3 656 963	7 648 150
				Autres ressources	- 11 848		-
Remboursement des dettes financières	10 809		-	Augmentation des dettes financières			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	16 670 105	- 8 773 810	21 967 252	TOTAL DES RESSOURCES (6)	13 928 644	- 7 513 701	18 032 834
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	1 260 109	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	2 741 461	-	3 934 418

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Compte financier 2020	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	Montants budget rectificatif n°2
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 2 741 460	1 260 109	- 3 934 418
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	7 441 503	- 4 263 738	- 2 900 356
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 10 182 963	5 523 847	- 1 034 062
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	25 937 301	1 260 110	22 002 883
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 17 431 480	- 4 263 739	- 20 331 838
Niveau de la TRESORERIE	43 368 781	5 523 849	42 334 720

* : montant issu du tableau "équilibre financier"